

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1036

2 mai 2013

SOMMAIRE

1798 European Credit Opportunities Fund	49719	PH. Dean Divertissements S.A.	49722
2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure	49727	PPS Buitenland S.A.	49714
Alpha P.S. S.A.	49721	PPS Portugal S.A.	49715
Amancey S.à r.l.	49728	Projects Challenges and Services	49715
Antiqua SA	49721	Quinn Finance S.à r.l.	49717
Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.	49719	Quintiles Holdings	49692
Azelis S.A.	49721	Reviconsult S.à r.l.	49716
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	49709	R.G.F. Blanchisserie S.A.	49716
C71	49710	Robinson Cruise.O. S.A.	49716
Carpathian Holdings S.à r.l.	49708	Roodvoet S.A.	49717
Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l.	49728	Rox Lux S.A.	49710
Citycon Holding S.à r.l.	49705	Slaypa S.A.	49724
DSF LUX International S. à r.l.	49710	Sofocom S.A.	49724
EPI NU	49727	Solvay Luxembourg S.à r.l.	49718
Evolution Plasturgie s.à r.l.	49708	Sqope S.A.	49718
First Estate S.à r.l.	49714	Vactec Management S.A.	49720
Frena Ultimate Holdings S.à r.l.	49714	Vantage Media Group S.A.	49722
Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.	49697	VBC Immo S.à r.l.	49720
Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l.	49682	Victor Finance S.A.	49720
INM Luxembourg S.à r.l.	49719	Vistra Group Holdings S.A.	49725
Le Lotus de Chine S.à r.l.	49723	VRWAY Communication S.A.	49720
Lipholt & Van Schendel S.à r.l.	49723	Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems	49726
Lothard Strategies S.A.	49727	Walufin S.A.	49726
Luxor Trading S.A.	49724	Weather Finance II S.à r.l.	49725
NOKTA	49723	Weather Finance I S.à r.l.	49725
Pearl Air S.A.	49717	Webtrans S.A.	49708
PG Europe 1 S.à r.l.	49717	Wellguard S.A.	49728
		WhiteStones Services S.à r.l.	49726
		Wombats Partners S.A.	49709
		Xiecheng Europe S.à r.l.	49709
		Yam	49722

Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.577,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.816.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth of April.

Before Us Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484 ("GTEIH")

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on April 15, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Gran Tierra Luxembourg Holdings S.A r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at sixty one thousand five hundred seventy seven US Dollars (USD 61,577) represented by:

- Forty five thousand five hundred seventy seven (45,577) Class A Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;

- Two thousand (2,000) Class B Shares of one US Dollar (USD 1.) each;
- Two thousand (2,000) Class C Shares of one US Dollar (USD 1.) each;
- Two thousand (2,000) Class D Shares of one US Dollar (USD 1.) each;
- Two thousand (2,000) Class E Shares of one US Dollar (USD 1.) each;
- Two thousand (2,000) Class F Shares of one US Dollar (USD 1.) each;
- Two thousand (2,000) Class G Shares of one US Dollar (USD 1.) each;
- Two thousand (2,000) Class H Shares of one US Dollar (USD 1.) each; and
- Two thousand (2,000) Class I Shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

The shares of all classes are all fully subscribed and entirely paid up and hereafter referred to as the "shares"

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Share Premium

Any class of shares can be issued with or without allocation to share premium reserves, subject to the applicable legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A Shares (the "Class A Share Premium") shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to an account designated as the "Class A Share Premium Account". The same reasoning will apply to any amount of share premium paid in addition to the par value of the shares of any class.

6.3 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by articles 6.4 and 6.5 of the present Articles and article 199 of the Law.

6.4 Redemption of shares

As long as the Company has one shareholder, the sole shareholder may resolve to redeem part of the Company's shares, subject however to the conditions set out below:

- Any share redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of the Company's share capital be reduced accordingly. In addition to this, the share premium attached to the shares to be redeemed shall be reimbursed in full to the holder of such shares.

- The Company shall first redeem all of the Class B Shares. In case such a category of shares disappeared (by cancellation following a decrease of the Company's share capital, by conversion into another class of shares, or by any other means), the redemption shall then be applied to the Class C Shares. The same reasoning will be applicable for each class of shares, from the class B until the class I. Finally, if the classes B to I disappeared, the Company will be authorized to redeem the Class A Shares once the classes B to I would all have disappeared.

- No redemption of share is authorized if all the shares of the class of shares subject to redemption are not all and entirely redeemed by effect of the redemption proposed. This provision does however not apply to the redemption of the Class A Shares.

- The Company shall redeem its shares for an amount corresponding to:

- (i) the aggregate par value of the shares composing the class of shares to be redeemed, plus;
- (ii) the share premium attached to the shares to be redeemed, plus;
- (iii) the balance of the profits brought forward available at the time of the redemption, plus;
- (iv) the profit realized up to the date of the redemption.

- Nonetheless, the Company's share may only be redeemed provided that the Company's net assets would not become lower than the amount of the Company's share capital plus its legal reserve as a result of such redemption.

- The payment for the redeemed shares can be effected in cash or kind, if the Company and the sole shareholder agree thereto.

- In case the Company does not dispose of sufficient cash to repurchase the shares, it may, at its sole discretion, repurchase such shares by payment in kind (partially or in full).

6.5 Reduction of share capital

As long as the Company has one shareholder, the sole shareholder may at any time decrease the share capital of the Company by cancellation of shares subject however to the conditions as set out below:

- Any reduction of the share capital of the Company made by cancellation of shares shall first be applied to the Class B Shares. In case such a category of shares disappeared (by cancellation following a prior decrease of the Company's share capital, by conversion into another class of shares, or by any other means), the reduction of share capital shall then be applied to the Class C Shares. The same reasoning will be applicable for each class of shares, from the class B until the class I. Finally, if the classes B to I disappeared, reductions of share capital shall then be applied to Class A Shares.

- No reduction of share capital by cancellation of shares may be carried-out if all the shares of the class of shares onto which the reduction shall be applied are not all and entirely cancelled as a result of such a reduction. This provision does however not apply to Class A Shares.

- The Share Premium Account attached to the class of shares cancelled as a result of the reduction of the Company's share capital shall be reimbursed to the holder of the shares cancelled together with and at the same time of the shares cancelled.

6.6 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company's assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.7 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.8 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.9 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of each class of shares and owning together at least three quarter of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2013.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

As long as the Company has one sole shareholder, the holder of the Class B Shares shall be entitled to receive the whole balance of the net profit of the Company. In case this class of shares disappeared (by cancellation following a decrease of the Company's share capital, by conversion in another class of shares, or by any other means), the holder of the Class C Shares will be entitled to the whole balance of the net profit. The same reasoning is applicable for each class, from the Class B until the class I. Finally, if the classes B to I disappeared, the holder of the Class A Shares shall be entitled to the whole balance of the net profit.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles. The allocation of the interim dividend should follow the same principles than the ones relating to distribution of ordinary dividend stated above.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, GTEIH declared to subscribe the entire share capital represented by:

- Forty five thousand five hundred seventy seven (45,577) Class A Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, together with a Class A Share Premium of forty five million five hundred thirty one thousand eight hundred eighty three US Dollars (USD 45,531,883);
- Two thousand (2,000) Class B Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class B Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);
- Two thousand (2,000) Class C Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class C Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);
- Two thousand (2,000) Class D Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class D Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);
- Two thousand (2,000) Class E Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class E Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);
- Two thousand (2,000) Class F Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class F Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);
- Two thousand (2,000) Class G Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class G Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);
- Two thousand (2,000) Class H Shares of one US Dollar (USD 1.) each, together with a Class H Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000); and
- Two thousand (2,000) Class I Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, together with a Class I Share Premium of one million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 1,998,000);

issued by the Company to be fully paid up by a contribution in kind of twenty four million seven hundred eighteen thousand five hundred thirty two (24,718,532) ordinary shares, with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each, of Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.À r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 163.089 (the "Ordinary Shares").

Valuation

The Ordinary Shares are valued at sixty one million five hundred seventy seven thousand four hundred sixty US Dollars (USD 61,577,460), such value has been declared by GTEIH by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of April 16, 2013.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the contribution of the Ordinary Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the copy of the Declaration of Value which shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

GTEIH declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Ordinary Shares and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Ordinary Shares is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the Ordinary Shares to the Company and to render it effective anywhere and toward any third party have been made or will be made.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand Euro (7,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A manager:

- Dana Coffield, born on April 19, 1958, in New York, U.S.A. and residing professionally at 300, 625 - 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada

Category B managers:

- Jacob Mudde, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Gwenaelle Cousin, born on 3 April 1973 in Rennes, France and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 238484 ("GTEIH")

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Gran Tierra Luxembourg Holdings S.a r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à soixante et un mille cinq cent soixante dix sept US Dollars (USD 61.577) représenté par:

- Quarante cinq mille cinq cent soixante dix sept (45.577) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune; et

- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Les parts sociales de toutes les classes sont toutes entièrement souscrites et libérées et dénommées ci-après «parts sociales».

Pour le moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les parts sociales d'une quelconque classe peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, en conformité aux obligations légales et aux dispositions des présents Statuts.

Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A («Prime d'Emission de Classe A») restera attaché aux Parts Sociales de Classe A et sera allouée au compte dénommé «Compte de Prime d'Emission de Classe A». Le même raisonnement sera appliqué pour tout montant payé en supplément de la valeur nominale de parts sociales quelque en soit la classe.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues aux articles 6.4 et 6.5 des présents Statuts et à l'article 199 de la Loi.

6.4 Rachat de parts sociales

Aussi longtemps que la Société a un associé, l'associé unique peut décider d'autoriser la Société à racheter une partie de ses propres parts sociales, à condition toutefois de respecter les conditions suivantes:

- Toute part sociale rachetée par la Société sera immédiatement annulée et le montant du capital social de la Société sera réduit en conséquence. En outre, la prime d'émission attachée aux parts sociales rachetées sera entièrement remboursée au détenteur desdites parts sociales.

- La Société rachètera en premier toutes les Parts Sociales de Classe B. Si cette classe de parts a déjà disparu (par l'annulation faisant suite à la diminution du capital social de la Société, par conversion en une autre classe de parts, ou par tout autre moyen), le rachat portera alors sur les Parts Sociales de Classe C. Le même raisonnement sera applicable pour chaque classe de parts sociales, de la classe B à la classe I. Finalement, la Société sera autorisée à racheter les Parts Sociales de Classe A une fois que les classes B à I auront toutes disparues.

- Aucun rachat de parts sociales n'est autorisé si toutes les parts sociales de la classe soumise au rachat ne sont pas toutes rachetées par ledit rachat. Cette disposition n'est toutefois pas applicable au rachat des Parts Sociales de Classe A.

- La Société rachète ses propres parts sociales pour un montant correspondant à:

(i) la valeur nominale totale des parts sociales composant la classe rachetée, plus

(ii) la prime d'émission attachée aux parts sociales rachetées, plus

(iii) profits reportés disponibles au moment dudit rachat, plus

(iv) profits réalisés au jour du rachat.

- Néanmoins, les parts sociales de la Société ne peuvent être rachetées que pour autant que l'actif net de la Société ne devienne pas inférieur au montant du capital social de la Société augmenté de sa réserve légale, suite à ce rachat.

- Le paiement pour le rachat de parts sociales peut être effectué en numéraire ou en nature, pour autant que la Société et l'associé unique y consentent.

- Dans le cas où la Société n'a pas suffisamment de liquidité pour racheter les parts sociales, elle peut, de manière discrétionnaire, (partiellement ou entièrement) racheter lesdites parts sociales en nature.

6.5 Réduction du capital social

Aussi longtemps que la Société a un associé, l'associé unique peut, à tout moment, diminuer le capital social de la Société par annulation de parts sociales, en respectant cependant les conditions suivantes:

- Toute réduction du capital social de la Société par annulation de parts sociales doit premièrement être appliquée aux Parts Sociales de Classe B. Si cette classe de parts a déjà disparu (par l'annulation faisant suite à la diminution du capital social de la Société, par conversion en une autre classe de parts, ou par tout autre moyen), l'annulation portera alors sur les Parts Sociales de Classe C. Le même raisonnement sera applicable pour chaque classe de parts sociales, de la classe B à la classe I. Finalement, si les classes B à I ont disparu, la réduction du capital social portera alors sur les Parts Sociales de Classe A.

- Aucune réduction du capital social par annulation de parts sociales ne peut être effectuée si toutes les parts sociales de la classe soumise à la réduction ne sont pas entièrement annulées par ladite annulation. Cette disposition n'est toutefois pas applicable aux Parts Sociales de Classe A.

- Le compte de prime d'émission liée aux parts sociales annulées par la réduction du capital social de la Société sera remboursé au détenteur desdites parts sociales annulées concomitamment à l'annulation des parts.

6.6 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.7 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.8 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.9 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8 Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié des parts de chaque classe et détenant ensemble plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts des parts sociales de chaque classe et détenant ensemble au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice

net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Aussi longtemps que la Société a un associé unique, le détenteur des Parts Sociales de Classe B aura droit de recevoir l'entière des bénéfices nets de la Société. Si cette classe de parts a déjà disparu (par annulation faisant suite à une diminution du capital social de la Société, par conversion en une autre classe de parts, ou par tout autre moyen), le détenteur des Parts Sociales de Classe C aura droit de recevoir l'entière des bénéfices nets de la Société. Le même raisonnement sera applicable pour chaque classe de parts sociales, de la classe B à la classe I. Finalement, si les classes B à I ont disparu, le détenteur des Parts Sociales de Classe A aura droit de recevoir l'entière des bénéfices nets de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts. L'allocation d'acomptes sur dividendes devrait s'effectuer conformément aux principes énoncés ci-dessus relatifs la distribution de dividende ordinaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, GTEIH déclare souscrire l'entière du capital social représenté par:

- Quarante cinq mille cinq cent soixante dix sept (45.577) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe A de quarante cinq millions cinq cent trente et un mille huit cent quatre vingt trois US Dollars (USD 45.531.883);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe B d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe C d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe D d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe E d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe F d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe G d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe H d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, avec une Prime d'Emission de Classe I d'un million neuf cent quatre vingt dix huit mille US Dollars (USD 1.998.000);

émises par la Société et intégralement libérées par apport en nature de vingt quatre millions sept cent dix huit mille cinq cent trente deux (24.718.532) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, de Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.a r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.089 (les «Parts Sociales Ordinaires»).

49692

Evaluation

La valeur totale des Parts Sociales Ordinaires est évaluée à soixante et un millions cinq cent soixante dix sept mille quatre cent soixante US Dollars (USD 61.577.460), cette valeur a été décidée par GTEIH par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 16 avril 2013.

Evidence de l'existence de l'apport

La preuve de l'apport des Parts Sociales Ordinaires et de leur valeur a été remise au notaire instrumentant par une copie de la Déclaration de Valeur qui restera annexée au présent acte.

Implémentation effective de l'apport

GTEIH déclare que:

- il est le seul détenteur des Parts Sociales Ordinaires, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport des Parts Sociales Ordinaires est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Ordinaires à la Société et le rendant effectif partout et à l'encontre des tiers ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Dana Coffield, né le 19 avril 1958, à New York, U.S.A., demeurant professionnellement au 300, 625 - 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada;

Gérants de catégorie B:

- Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969, à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- Gwenaëlle Cousin, née le 3 avril 1973, à Rennes, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17769. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054039/594.

(130066036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.875.835,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.430.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April,
Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Quintiles Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 4,875,835 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.430 (the "Company").

There appeared,

Quintiles Luxembourg European Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 731,970,265 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.428.

here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 4,875,835 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. has been duly informed.

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of GBP 1 each;
- 2) Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 3) Decrease of the share capital of the Company;
- 4) Redemption, cancellation and reimbursement of shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each in accordance with article 10 of the articles of association of the Company; and
- 5) Miscellaneous

After the foregoing was approved by Quintiles Luxembourg European Holding the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 4,875,835 (four million eight hundred seventy-five thousand eight hundred thirty-five Great Britain Pounds) to GBP 29,513,279 (twenty-nine million five hundred and thirteen thousand two hundred and seventy-nine Great Britain Pounds) by the issuance of 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four) new shares with a nominal value of GBP 1 each subject to the payment of a share premium exclusively attached of GBP 0.04 (four pence).

Second resolution

It is resolved to accept that the 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four) new shares of the Company with a nominal value of GBP 1 subject to the payment of a share premium exclusively attached of GBP 0.04 be fully subscribed by Quintiles Luxembourg European Holding by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an amount of GBP 24,637,444.04 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four Great Britain Pounds and four pence) (the "Claim").

Intervention - Subscription - Payment

Quintiles Luxembourg European Holding here represented by Mr. Régis Galiotto, named above, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of GBP 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four Great Britain Pounds) by subscribing to all the 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four) new shares of the Company with a nominal value of GBP 1 subject to the payment of a share premium exclusively attached of GBP 0.04 (four pence), the whole being fully paid up by the contribution of the Claim.

Evaluation

The value of the Claim is set at GBP 24,637,444.04 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four Great Britain Pounds and four pence).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Quintiles Luxembourg European Holding, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- i. the Claim is certain, liquid and payable;
- ii. it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- iii. the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- iv. the Claim is not the object of a dispute or claim;
- v. the Claim is freely transferable, with all the rights attached thereto;
- vi. all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Reinhard Gombert and Olivier Dorier acting as managers of the Company, each of them represented here by M. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Claim, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

It is noted that further to the above resolutions, the amount of the share capital of the Company is of GBP 29,513,279 (twenty-nine million five hundred and thirteen thousand two hundred and seventy-nine Great Britain Pounds) represented by 29,513,279 (twenty-nine million five hundred and thirteen thousand two hundred and seventy-nine) shares with a nominal value of GBP 1 each.

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of GBP 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four Great Britain Pounds) so as to reduce it from the amount of GBP 29,513,279 (twenty-nine million five hundred and thirteen thousand two hundred and seventy-nine Great Britain Pounds) to GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) by the redemption of 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four) shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association and to repay the share premium exclusively attached to these shares of an amount of GBP 0.04 (four pence).

Fourth resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem 24,637,444 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four) shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each, followed by the cancellation of these shares and repay the GBP 0.04 (four pence) share premium amount exclusively attached thereto and reimburse Quintiles Luxembourg European Holding for total amount of GBP 24,637,444.04 (twenty-four million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and forty-four Great Britain Pounds and four pence).

It is noted that further to this resolution, the amount of the share capital of the Company is of GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) represented by 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five) shares with a nominal value of GBP 1 each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril,

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Quintiles Holdings, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 4.875.835 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.430 (la «Société»).

A comparu,

Quintiles Luxembourg European Holding, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 731.970.265 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.428;

ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 4.875.835 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Quintiles Luxembourg European Holding a été préalablement informée.

Quintiles Luxembourg European Holding représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune;
- 2) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature de l'associé unique de la Société;
- 3) Réduction du capital social de la Société;
- 4) Rachat, annulation et remboursement de parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 GBP chacune conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
- 5) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Quintiles Luxembourg European Holding les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 24.637.444 GBP (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling) pour le porter de 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) à 29.513.279 GBP (vingt-neuf millions cinq cent treize mille deux cent soixante-dix-neuf Livres Sterling) par l'émission de 24.637.444 (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée d'un montant 0,04 GBP (quatre pence).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 24.637.444 (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune et soumises au paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée d'un montant 0,04 GBP soient souscrites par Quintiles Luxembourg European Holding par un apport en nature consistant en une créance contre la Société d'un montant de 24.637.444,04 GBP (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling et quatre pence) (la «Créance»)).

Intervention - Souscription - Paiement

Quintiles Luxembourg European Holding, représentée par Régis Galiotto, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 24.637.444 GBP (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling) en souscrivant à l'ensemble des 24.637.444 (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée d'un montant 0,04 GBP (quatre pence), la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 24.637.444,04 GBP (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling et quatre pence).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Quintiles Luxembourg European Holding, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Reinhard Gombert et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

Il est noté qu'en conséquence des résolutions qui précèdent le montant du capital social de la Société est de 29.513.279 GBP (vingt-neuf millions cinq cent treize mille deux cent soixante-dix-neuf Livres Sterling) représenté par 29.513.279 (vingt-neuf millions cinq cent treize mille deux cent soixante-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 24.637.444 GBP (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling) afin de le réduire de son montant actuel de 29.513.279 GBP (vingt-neuf millions cinq cent treize mille deux cent soixante-dix-neuf Livres Sterling) à 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) par le rachat de 24.637.444 (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts et de rembourser la prime d'émission exclusivement attachée à ces parts sociales d'un montant de 0,04 GBP (quatre pence).

Quatrième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter 24.637.444 (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, suivi de l'annulation de ces parts sociales et du remboursement de la prime d'émission exclusivement attachée à ces parts sociales d'un montant de 0,04 GBP (quatre pence) ainsi que du remboursement à Quintiles Luxembourg European Holding d'un montant total de 24.637.444.04 GBP (vingt-quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling et quatre pence).

Il est noté qu'en conséquence de cette résolution, le montant du capital social de la Société est de 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) représenté par 4.875.835 (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17546. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052196/228.

(130063709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.818.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth of April.

Before Us Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484 ("GTEIH")

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on April 15, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.A r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to forty thousand Brazilian Real (BRL 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each, all fully subscribed and entirely paid

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Reserve - Share Premium Account

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company's shares (the "Share Premium Reserve Account"), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company's shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company's available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company's share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company's shares as long as all the Company's shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company's assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of each class of shares and owning together at least three quarter of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2013.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, GTEIH declared to subscribe the entire share capital represented by forty thousand (40,000) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1.-) each, issued by the Company to be fully paid up by a contribution in kind of an uncontested, current and immediately exercisable claim of forty thousand Brazilian Real (BRL 40,000.-) due from Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.A r.l., a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 163.089 (the "Claim").

Valuation

The Claim is valued at forty thousand Brazilian Real (BRL 40,000), such value has been declared by GTEIH by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of April 16, 2013.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the contribution of the Claim and of its value has been given to the undersigned notary by the copy of the Declaration of Value which shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

GTEIH declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Claim is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the assignment of the Claim to the Company and to render it effective anywhere and toward any third party have been made or will be made.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A manager:

- Dana Coffield, born on April 19, 1958, in New York, U.S.A. and residing professionally at 300, 625 - 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada

Category B managers:

- Jacob Mudde, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Gwenaëlle Cousin, born on 3 April 1973 in Rennes, France and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 238484 ("GTEIH")

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.a r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à quarante mille réaux brésiliens (BRL 40.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un réal brésilien (BRL 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Outre le capital social, un compte de prime d'émission peut être créé dans lequel toute prime payée sur une part sociale est alloué.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Emission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Emission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié des parts de chaque classe et détenant ensemble plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts des parts sociales de chaque classe et détenant ensemble au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, GTEIH déclare souscrire l'entière du capital social représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un réal brésilien (BRL 1,-) chacune; émises par la Société et intégralement libérées par apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de quarante mille réaux brésiliens (BRL 40.000) à l'égard de Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.a r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.089 (la «Créance»).

Evaluation

La valeur de la Créance est évaluée à quarante mille réaux brésiliens (BRL 40.000), cette valeur a été décidée par GTEIH par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 16 avril 2013.

Evidence de l'existence de l'apport

La preuve de l'apport de la Créance et de leur valeur a été remise au notaire instrumentant par une copie de la Déclaration de Valeur qui restera annexée au présent acte.

Exécution de l'apport

GTEIH déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement cessible;
- l'apport de la Créance est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités subséquentes à la cession de la Créance à la Société et le rendant effectif partout et à l'encontre des tiers ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

49705

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Dana Coffield, né le 19 avril 1958, à New York, U.S.A., demeurant professionnellement au 300, 625 - 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada;

Gérants de catégorie B:

- Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969, à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

- Gwenaëlle Cousin, née le 3 avril 1973, à Rennes, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17770. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054038/459.

(130066042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of February.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Citycon Oyj", a public limited liability Finnish company, with registered address at Korkeavuorenkatu 35, FI-00130 Helsinki, Finland, registered in the Trade Register of the National Board of Patents and Registration in Finland under number 0699505-3,

here represented by Mrs Elvira SEGOVIA, Legal Officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Citycon Holding S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 161410, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Edouard DELOSCH, residing then in Rambrouch, on May 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1967 of July 21, 2011,

and that the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 14, 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- That the appearing person is the sole current Shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one Euro (1.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand two Euros (100,002.- EUR) to one hundred thousand three Euros (100,003.- EUR), by the creation and issue of one (1) new share with a par value of one Euro (1.- EUR), having the same rights and obligations as the existing shares, subject to the payment of a global share premium amounting to twenty-five million three hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-nine Euros and nineteen cents (EUR 25,373,759.19,-) out of which EUR 0.10 (ten eurocents) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, predesignated, here represented by Mrs Elvira SEGOVIA, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the new share. The issue of the new share is also subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 25,373,759.19,-.

The new share as well as the share premium have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of a claim amounting to twenty-five million three hundred seventy-three thousand seven hundred sixty Euros and nineteen cents (25,373,760.19.- EUR), held by the Sole Shareholder (the "Claim").

The value of the Claim has been proved to the undersigned notary by a management certificate (the "Management Certificate") issued on February 19, 2013 by the Company which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least twenty-five million three hundred seventy-three thousand seven hundred sixty Euros and nineteen cents (25,373,760.19.- EUR).

This Management Certificate, after having been after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at one hundred thousand three Euros (100,003.- EUR), represented by 100,003 (one hundred thousand three) shares having a nominal value of one Euro (1.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Citycon Oyj", une société anonyme de droit finlandais, ayant son siège social à Korkeavuorenkatu 35, FI-00100 Helsinki, Finlande, immatriculée au registre de la Chambre de Commerce de Finlande sous le numéro 0699505-3,

ici représentée par Madame Elvira SEGOVIA, Legal Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Citycon Holding S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161410, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; numéro 1967 du 21 juillet 2011,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un euro (1,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille deux euros (100.002,- EUR) à cent mille trois euros (100.003,- EUR) par l'émission de une (une) part sociale nouvelle de un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, assortie d'une prime d'émission d'un montant global de vingt-cinq millions trois cent soixante-treize mille sept cent cinquante-neuf euros et dix-neuf cents (EUR 25.373.759,19,-) dont un montant de dix cents (0,10 EUR) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'Associée Unique, préqualifiée, ici représentée par Madame Elvira SEGOVIA, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire la nouvelle part sociale. L'émission de la nouvelle part sociale est également sujette au paiement de la prime d'émission de vingt-cinq millions trois cent soixante-treize mille sept cent cinquante-neuf euros et dix-neuf cents (EUR 25.373.759,19,-).

La nouvelle part sociale ainsi que la prime d'émission ont été libérées moyennant apport en nature consistant en une créance à hauteur de vingt-cinq millions trois cent soixante-treize mille sept cent soixante euros et dix-neuf cents (EUR 25.373.760,19,-) détenue par l'Associée Unique (la "Créance").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance") émis le 19 février 2013 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins vingt-cinq millions trois cent soixante-treize mille sept cent soixante euros et dix-neuf cents (EUR 25.373.760,19,-).

Le Certificat de Gérance, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille trois euros (100.003,- EUR), représenté par cent mille trois (100.003) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: E. SEGOVIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013034080/123.

(130042225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Evolution Plasturgie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 137.466.

EXTRAIT

En date du 24 décembre 2012, la société anonyme de droit français BEISER ENVIRONNEMENT a cédé les cent-vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait au sein de la société EVOLUTION PLASTURGIE s.à r.l. à son associé, à savoir la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ROTOMADE, S.à r.l., qui a été transformée en société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de ROTOMADE S.A. par assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2012.

Cette cession de parts sociales sous seing privé a été dûment acceptée par la société EVOLUTION PLASTURGIE s.à r.l., conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Ainsi, les 250 (deux-cent-cinquante) parts sociales de la société EVOLUTION PLASTURGIE s.à r.l. d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société EVOLUTION PLASTURGIE s.à r.l. de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont dorénavant toutes détenues par la société anonyme de droit luxembourgeois ROTOMADE S.A., établie et ayant son siège social à L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96695.

Puis, suite à cette cession de parts sociales et par décision du 24 décembre 2012, l'associée unique a:

- pris acte de la démission de Monsieur Bernard COGNIEL de ses fonctions de gérant administratif de la Société;
- confirmé pour une durée indéterminée, Monsieur Antoine MACHADO, né le 5 avril 1958 à Haute-Kontz (France), demeurant à F-57 570 Beyren-les-Sierck, 11 rue Principale, dans ses fonctions de gérant de la Société, avec le pouvoir d'engager en toutes circonstances et sans restriction la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013036884/27.

(130045686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Carpathian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.025,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.154.

Par résolutions signées en date du 7 mars 2013, l'associée unique a accepté la démission de Timothy Graham Walker, avec adresse à Hope Street, IM1 1AP Douglas, Ile de Man, de son mandat de gérant, avec effet au 8 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036791/11.

(130045092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Webtrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 89.434.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 mai 2012

La résolution suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Monsieur Vincent GAILLARD, Administrateur-délégué, demeurant à B-1380 Lasne, 22 Avenue du général Lobau, est élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 mars 2013.

Pour WEBTRANS S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013036621/16.

(130044789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Wombats Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.468.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 18 Mars 2013 que:

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de Catégorie C de la société avec effet au 18 Mars 2013;

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur de Catégorie C démissionnaire avec effet au 18 Mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 Mars 2013.

Référence de publication: 2013036623/16.

(130044900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Xiecheng Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.420.

Il résulte de contrats de cession de parts sociales signés en date du 17 Janvier 2013, que Madame Bing Wu demeurant à 315506 Ningbo City, Zhejiang Province, N°58-6 Ta Shan Building Jiang Kon Street, FengHua District (Chine)

- Cent (100) parts sociales dans la société que détenait Monsieur Xudong SHEN demeurant à L-1461 Luxembourg, 87, rue d'Eich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036626/13.

(130044889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.930.254,40.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

EXTRAIT

Par courrier envoyé à la Société en date du 13 mars 2013, M. Victor Elvinger et M. Serge Marx ont démissionné de leur poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2013, il a été décidé de nommer en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 mars 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle-Zélande, avec adresse professionnelle sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Daniel Vincent Marcinik.

- M. Tony Whiteman, gérant; et

- M. Iain Macleod, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036655/25.

(130044539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

C71, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013036658/11.

(130044612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Rox Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013036673/11.

(130044603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

DSF LUX International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "DSF Lux International S.à r.l." (formerly DSF Beteiligungsgesellschaft m.b.H. & CO ASCELLA, Kommanditgesellschaft), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 73.594, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Alphonse Lentz, Civil Law Notary, on 31 December 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association number 216 dated 20 March 2000 (the Company); the Articles of Association of which have been amended on 20 December 2006 and on 11 December 2007.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 2,500 (two thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Decision to set up on voluntary liquidation the Company.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers.
- 3.- Discharge to the managers of the Company.
- 4.- Decision to immediately hold the second and third General Meetings.
- 5.- Approval of the report of the liquidator.
- 6.- Appointment of the Commissaire à la liquidation.
- 7.- Approval of the report of the Commissaire à la liquidation as commissaire- Vérificateur.

8.- Discharge to the liquidator and the Commissaire à la liquidation.

9.- Closing of the liquidation.

10.- Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect and start the liquidation process.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator Deutsche Structured Finance GmbH, a limited liability company having its registered office at Feuerbachstrasse 26-32, D-60325 Frankfurt am Main, Germany and registered with the trade and companies register of Frankfurt am Main under the number HRB 58.837.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The meeting decides to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate.

Fourth resolution

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the meeting decides to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process.

Fifth resolution

The meeting acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to its mandate.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

Deutsche Structured Finance GmbH, prenamed, one of the two shareholders of the Company and liquidator of the Company, hereby undertakes to take over any unpaid liabilities of the Company (whether actual or contingent).

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as Commissaire à la liquidation, C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the registration number B.68.168 (the Auditor to the Liquidation).

Seventh resolution

The meeting, having taken notice of the report by the Auditor to the Liquidation, approves the report of the Auditor to the Liquidation as Commissaire-Vérificateur.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Eighth resolution

The meeting decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the Auditor to the Liquidation for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The meeting decides to close the liquidation of the Company.

Tenth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, she signed together with us, notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize le premier jour de février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DSF Lux International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 7.594, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lenz, notaire de résidence à Remich, le 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 216 du 20 mars 2000; et dont les statuts ont été modifiés en date des 20 décembre 2006 et 11 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux gérants de la Société.
- 4.- Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} Assemblées Générales.
- 5.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 6.- Nomination du Commissaire à la liquidation.
- 7.- Approbation du rapport du Commissaire à la liquidation en tant que Commissaire-Vérificateur.
- 8.- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 9.- Clôture de la liquidation.
- 10.- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 ans.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat et de débiter la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, Deutsche Structured Finance GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à Feuerbachstrasse 26-32, D-60325 Frankfurt am Main, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main, sous le numéro HRB 28.837.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deutsche Structured Finance GmbH, préqualifiée, étant un des deux associés et liquidateur de la Société, s'engage à supporter toutes les dettes impayées de la Société (qu'elles soient réelles ou potentielles.)

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire à la liquidation C.A.S Services S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg immatriculée auprès du registre Registre et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 68.168.

Septième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire à la liquidation en tant que Commissaire-vérificateur.

Ledit rapport, après signature ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

Dixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 (cinq) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5173. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013034612/194.

(130042523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

First Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.926.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 11 décembre 2012:

- Dimitry Vallen a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 6 décembre 2012.
- Patrick Burki, ayant pour adresse le Via Alle Siepi 4, 6987 Caslano, Suisse est nommé gérant de la société avec effet au 6 décembre 2012 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036894/16.

(130045018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.068.

En date du 15 mars 2013, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Election de KPMG Luxembourg S.à r.l., enregistré au RCS Luxembourg sous le numéro B 149133 et ayant pour adresse le 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, au poste de Réviseur d'entreprise avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2012, et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013036896/17.

(130045600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 3 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moyse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.
- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur
- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

49715

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Buitenland S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013037117/21.

(130045341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

PPS Portugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.781.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 3 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moyse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Portugal S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013037118/21.

(130045329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PROJECTS CHALLENGES AND SERVICES SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.858, tenue en date du 28 janvier 2013 que le siège social de la société est transféré de L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal avec effet au 28 février 2013.

Enregistré à Luxembourg.

Le Receveur (signé).

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013037120/20.

(130045544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

R.G.F. Blanchisserie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 46, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 171.515.

Nous vous prions de noter que nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société 'R.G.F. BLANCHISSERIE S.A.' inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B171515, avec effet immédiat.

Bergem, le 12 mars 2013.
Bureau MODUGNO sàrl
MODUGNO Salvatore

Référence de publication: 2013037126/13.

(130045450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

EXTRAIT

Il résulte de cessions de parts sociales en date du 31 décembre 2012 que:

- LCK HOLDINGS S.A. a cédé 24 parts sociales de la Société à BRIGHT LANTERN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171 425;

- BBMB INVEST S.A. a cédé 24 parts sociales de la Société à BRIGHT LANTERN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171 425;

- Madame Marjorie NG-FO-YAN a cédé 52 parts sociales de la Société à BRIGHT LANTERN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171 425.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037138/22.

(130045614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Rectificatif du Dépôt L130026873 du 13.02.2013

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 07.02.2013

- Die Amtsniederlegung von Frau Corinne Bitterlich als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 01.03.2013 ist angenommen.

- Als ihr Nachfolger wird Herr Diogo Alves, Angestellter, geboren am 14. März 1983 in Macieira de Cambra - Vale de Cambra (Portugal), geschäftsansässig in 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, als neuer Geschäftsführer mit Wirkung zum 01. März 2013 ernannt.

Sein Mandat läuft bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Herr Vito Marinelli
- Frau Rosalba Barretta
- Herr Diogo Alves

Luxembourg, den 19.03.2013.

Robinson Cruise.O. S.A.

Référence de publication: 2013037140/21.

(130045368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

PG Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.008,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PG Europe 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013037111/11.

(130045605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Quinn Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.510.

Par résolutions prises en date du 31 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Paul Edward Dixon, avec adresse au 159, Orwell Road, Dublin, Irlande, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. nomination de Paul Donnelly, avec adresse à Inisfree, Knockmark, Drumree, Co Meath, Irlande, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013037122/15.

(130045123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.794.

Il résulte d'une lettre recommandée de Monsieur Thierry DEROCHETTE datée du 4 février 2013 adressée au Conseil d'Administration de la société ROODVOET S.A., que Monsieur Thierry DEROCHETTE, ayant son adresse professionnelle au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, démissionne de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013037142/15.

(130045626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pearl Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 87.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 12 décembre 2008

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de M. Ludwig Heidborn et de M. Walter Lang jusqu'au l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

En plus, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Mme Renate Füger jusqu'au l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 19 mars 2012

8^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de M. Ludwig Heidborn, de M. Stefan Blume et de M. Walter Lang jusqu'au l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

En plus, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Mme Renate Füger jusqu'au l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour PEARL AIR S.A.

Référence de publication: 2013037105/24.

(130045682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Solvay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.012.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

—
Rectificatif du dépôt L130041413 remplace la 1^{ère} version

Veuillez noter que, l'adresse professionnelle des gérants ci-dessous a été modifiée:

BIRCHEN Gérard, gérant de catégorie B, demeure professionnellement à, 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

FROMENT Hugo, gérant de catégorie B, demeure professionnellement à, 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

DESSALLE Alex, gérant de catégorie A, demeure professionnellement à, 310 rue de Ransbeek, B-1120 Bruxelles.

DETOURNAY Jean Michel, gérant de catégorie A, demeure professionnellement à, 36 Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLVAY Luxembourg S.à.r.l

Référence de publication: 2013037155/19.

(130045591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Sqope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.664.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012

Monsieur Thomas ORMOND (né à Saint Avoild (France), le 19/01/1962, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine, 22, rue des Huissiers) démissionne de son poste d'administrateur délégué avec effet au 31 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Didier SCHRAUB / Thomas ORMOND

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2013037159/13.

(130045176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.882.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 mars 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Quinn avec effet au 31 octobre 2012.
- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 2 Décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, en qualité de gérant, avec effet au 14 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Eamonn O'Kennedy
- M. Simon Barnes
- M. Ian Kent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2013037323/22.

(130045199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

1798 European Credit Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.969.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société 1798 EUROPEAN CREDIT OPPORTUNITIES FUND, décidée par acte du notaire Maître Carlo Wersandt en date du 8 novembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 13 février 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013037292/18.

(130045080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.888.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 février 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 2 Décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, en qualité de gérant, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Green
- M. Simon Barnes
- M. Ian Kent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037315/21.

(130045229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Victor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 mars 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013037263/15.

(130045747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Extrait de la cession de parts sociales du 20 février 2013 à Luxembourg ville

En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 20 février 2013, M. Claude QUATTRUCCI né à Paris (F) le 31 juillet 1956, demeurant 63 rue Boieldieu F-94400 Vitry-sur-Seine (F) cède à M. Bruno QUATTRUCCI, né à Paris (F) le 4 avril 1959, demeurant 32, rue du Calvaire F-92210 St-Cloud (F), CINQUANTE (50) parts sociales sur un total de CENT (100) parts sociales de la société VBC IMMO SàRL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013037261/16.

(130045452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme,

(anc. Vactec Management S.A.).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2657 du 20 novembre 2007.
- Statuts modifiés par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1503 du 4 août 2009.

Il résulte de la lettre adressée à la société VRWAY COMMUNICATION S.A. en date du 15 mars 2013; que Monsieur Simone BASSI a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 mars 2013.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour la société VRWAY COMMUNICATION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013037272/16.

(130045343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Alpha P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.414.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société

En date du 7 mars 2013, l'assemblée générale des actionnaires a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant qu'administrateur de classe 2 avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, né à Lambarene, au Gabon, le 24 mai 1982, résidant professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe 2, avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.
- de renouveler les mandats d'administrateur de classe 1 de Monsieur Massimo LONGONI et de Monsieur Yves FOURCHY. Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.
- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG S.A. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037376/22.

(130046390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Antiqua SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.263.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 janvier 2013

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIQUA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013037393/22.

(130046211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 48.595.395,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

Extrait des résolutions du 17 Décembre 2012

A été nommé en tant qu'administrateur:

- Mr Laurent Nataf ayant pour adresse professionnelle 19 rue de la Pompe, 75116 Paris, France.

Le mandat du nouvel administrateur Ira jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2013.

Pour Azelis S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2013037366/16.

(130046116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037337/16.

(130045247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Yam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.659.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

YAM S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6, rue Jas Seyler, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B0134659

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013037339/18.

(130045195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

PH. Dean Divertissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.059.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme PH.DEAN DIVERTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-9530 WILTZ, 57, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°98059

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037331/18.

(130045190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

NOKTA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 132.251.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme NOKTA S.A., établie et ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, 14, Chemin des Douaniers, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°132251

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037330/18.

(130045194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Le Lotus de Chine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 94.514.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée LE LOTUS DE CHINE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9519 WILTZ, 36, route d'Ettelbruck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 94514

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037326/18.

(130045189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Lipholt & Van Schendel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 12F, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.205.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée LIPHOLT & VAN SCHENDEL S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9643 BUEDERSCHIED, 12F, Duerfstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104205

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037327/18.

(130045191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Luxor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 91.817.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme LUXOR TRADING S.A., établie et ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, 7, Bohey, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°91817

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037329/18.

(130045188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Slaypa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 73.297.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme SLAYPA S.A., établie et ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, 7, Bohey, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°73297

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037333/18.

(130045187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Sofocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château.
R.C.S. Luxembourg B 106.215.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme SOFOCOM S.A., établie et ayant son siège social à L-9544 WILTZ, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°106215

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037334/18.

(130045193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.401.

—
EXTRAIT

En date du 5 février 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Mark Bouw et M. Brian McKinstry, en tant qu'administrateurs de la Société, est acceptée avec effet au 24 janvier 2013.

- M. Arjan Schaapman, avec adresse professionnelle au Theklas Lysioti 35, Eagle Star House, 5^{ème} étage, 3030 Limassol (Chypre), est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 24 janvier 2013. Son mandat expirera le 21 octobre 2015.

- M. Ad de Beer, avec adresse professionnelle au 6 place de Chevelu, CH-1201 Genève (Suisse), est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 24 janvier 2013. Son mandat expirera le 21 octobre 2015.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037255/18.

(130045375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Weather Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 144.734.

—
Il résulte des résolutions adoptées le 16 mars 2013 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes de gérants de classe B avec effet au 16 mars 2013:

- Mr. Fabio Ceccarelli;
- Mr. Luca Gallinelli.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 16 mars 2013 que la personne suivante a été nommée avec effet au 16 mars 2013 et ce pour une période indéterminée:

- Cornsay Consulting S.A., une société existant selon le droit des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110 British Virgin Islands et enregistrée au registre de commerce et des sociétés (Register of Companies) des îles Vierges Britanniques sous le numéro 1751524; au poste de gérant unique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037278/20.

(130045636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Weather Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 144.733.

—
Il résulte des résolutions adoptées le 18 mars 2013 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes de gérants de classe B avec effet au 18 mars 2013:

- Mr. Fabio Ceccarelli;
- Mr. Luca Gallinelli.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 18 mars 2013 que la personne suivante a été nommée avec effet au 18 mars 2013 et ce pour une période indéterminée:

- Cornsay Consulting S.A., une société existant selon le droit des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110 British Virgin Islands et enregistrée au registre de commerce et des sociétés (Register of Companies) des îles Vierges Britanniques sous le numéro 1751524; au poste de gérant unique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037277/20.

(130045637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 13. März 2013 stattfand bestellte die Gesellschaft Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), société anonyme, mit Sitz 1 Rue Pietzer in L-8080 Bertrange, Luxemburg, mit der Handelsregisterbezeichnung R.C.S. Luxembourg B 92376, als Rechnungskommissar für das Geschäftsjahr 2013 bis zur Hauptversammlung die in 2014 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft

R. Jacoby

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013037275/14.

(130045585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

WhiteStones Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.586.

Extract of the resolutions taken by the sole Shareholder on March 15th, 2013

- Mr. Thierry JACOB, born on July 7th 1967 at Thionville (France), residing professionally at Route d'Esch 412F, L-2086 Luxembourg, is appointed as new manager in replacement of Mr Federico SASSOLI DE BIANCHI. The new manager is appointed since March 15th 2013 for an indefinite period.

March, 15th 2013.

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique le 15 mars 2013

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France) résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Federico SASSOLI DE BIANCHI. Le nouveau gérant est nommé à partir du 15 mars 2013 pour une durée illimitée.

Le 15 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013037280/21.

(130045156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Walufin S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 69.664.

EXTRAIT

En date du 13 Mars 2013, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr. Robin Naudin ten Cate comme administrateur de la Société avec effet au 14 Décembre 2012;

- Nomination au poste d'administrateur de Mr. Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 14 Décembre 2012 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 Mars 2013.

Référence de publication: 2013037281/17.

(130045427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

—
EXTRAIT

Monsieur Jean-Pierre Jouyet, 56 rue de Lille, F – 75007 Paris a remplacé Monsieur Antoine Gosset-Grainville en tant que représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013037293/16.

(130045561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.659.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Didier Sabbatucci, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037328/16.

(130045252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

EPI NU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.081.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 janvier 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 2 Décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, en qualité de gérant, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Eudes Berthelot

- M. Simon Barnes

- M. Ian Kent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013037320/21.

(130045228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Wellguard S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 32A, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.110.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012

Monsieur Paul der Weduwe, administrateur-délégué de la société WELLGUARD S.A., vous informe du transfert du siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

La nouvelle adresse du siège social est:

Centre espace à Beggen

233-241, rue de Beggen

L-1221 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013037284/17.

(130045175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 921.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.774.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 2 Décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, en qualité de gérant, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Green

- M. Simon Barnes

- M. Ian Kent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013037318/21.

(130045227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Amancey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.306.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037948/9.

(130046758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.
